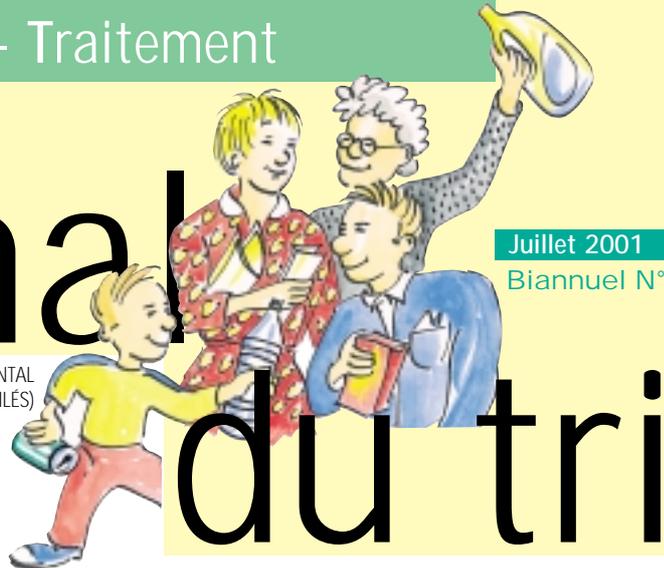


Le journal

RÉDIGÉ PAR LE SYDED DU LOT (SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
POUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS)

Juillet 2001

Biannuel N°5



du tri

La thermolyse, un choix de raison pour notre environnement



Depuis sa création, en 1996, le SY.D.E.D. a œuvré pour la modernisation de la gestion des déchets sur le département du Lot, avec un souci constant de préservation de l'environnement.

La mise en place des collectes sélectives des déchets recyclables nous permet aujourd'hui de recycler près de 30 % du gisement, grâce à une simplification et une harmonisation des moyens de collecte, de tri et de communication.

En parallèle, nous développons la valorisation biologique des déchets organiques avec d'une part, le compostage des déchets végétaux collectés

sur les déchetteries et d'autre part, la généralisation prochaine du compostage individuel à l'ensemble des zones rurales et pavillonnaires du département.

Enfin, le réseau de déchetteries en cours de constitution permettra progressivement la condamnation définitive de nombreux dépôts sauvages.

Malgré toutes ces démarches, qui placent notre département parmi les plus performants au niveau national, la quantité de déchets résiduels est de l'ordre de 50 000 tonnes/an. Pour des raisons réglementaires, ces déchets ne pourront plus être stockés en décharge comme c'est encore le cas aujourd'hui.

Pour résoudre le problème de leur élimination, les élus du SY.D.E.D., représentant l'ensemble du département, ont pris, après plusieurs années d'études et de réflexion, de visites d'unités et d'audition de spécialistes, une décision de principe en faveur de la thermolyse. Ce choix, qui concerne les seuls déchets du SY.D.E.D., a été entériné par une commission constituée en particulier des services préfectoraux, du Conseil Général et des associations de défense de l'environnement. Cette technique, pour laquelle il existe plusieurs procédés, s'avère la plus pertinente pour des raisons à la fois techniques, économiques et environnementales.

Conscients de l'importance de cette décision et des interrogations qu'elle peut susciter auprès des habitants, les élus du SY.D.E.D. l'ont très vite rendue publique à travers le Journal du tri numéro 3 et 4, diffusé dans tous les foyers, ainsi que par voie de presse. Un dossier spécial est consacré dans ce numéro à la thermolyse, afin de répondre aux questions essentielles que chacun est en droit de se poser.

Déterminés à assumer pleinement leurs responsabilités, les élus chargés de ce dossier entendent, à mes côtés, mener à bien ce projet dans l'intérêt de notre département, de son patrimoine, de ses habitants et dans la concertation la plus large.

Gérard Miquel
Président du SYDED

Réunion publique : thermolyse

Une réunion publique d'information sur le projet de construction de l'unité de thermolyse sera organisée à l'automne prochain en présence des plus grands experts européens.

Le lieu et la date de cette réunion seront communiqués par voie de presse. En attendant, les services du SY.D.E.D. se tiennent à la disposition de toute personne souhaitant obtenir des informations complémentaires sur le sujet.

2 nouvelles déchetteries

Le réseau de déchetteries du département comptera très bientôt 7 unités, après l'ouverture prochaine des déchetteries de Cazals et Figeac. Comme sur les 5 autres sites (Cahors, Catus, Glanes, Montcuq, Souillac),

l'accès des particuliers est gratuit. Une brochure d'information sera distribuée dans tous les foyers se trouvant dans les zones desservies directement par ces nouveaux équipements.

Les professionnels sont également admis, mais sous certaines conditions quantitatives et financières.



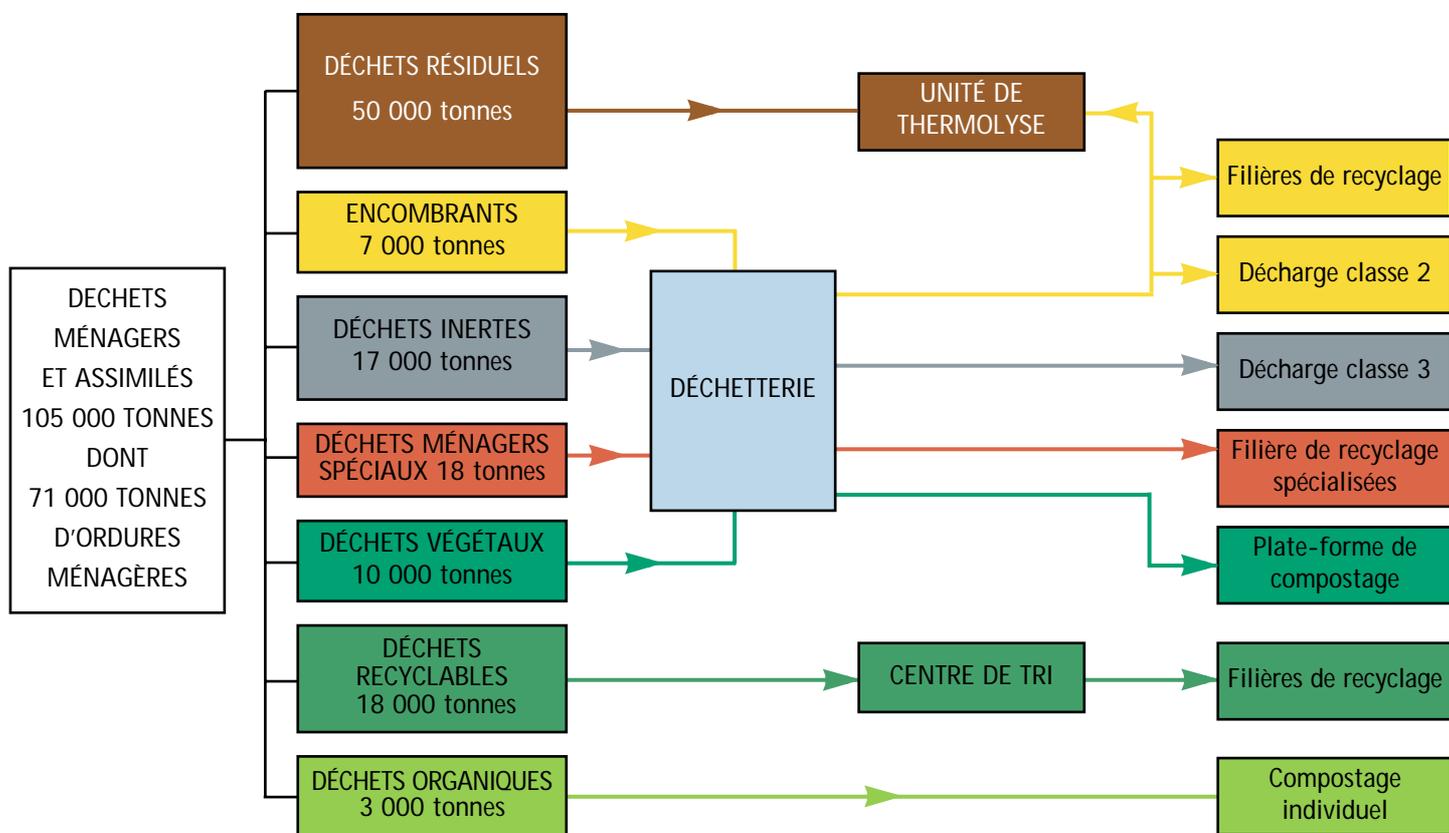
Le futur schéma de l'élimination des déchets

Les problèmes

Chaque habitant produit, en moyenne, 400 kilos de déchets par an. Jusqu'à récemment, la plupart de ces déchets étaient enfouis dans des décharges. Aujourd'hui, les décharges du Lot sont saturées ou sur le point de l'être. La situation a évolué, avec notamment la mise en place de la collecte sélective, mais le problème de l'élimination de la partie résiduelle reste entier. A cet égard, le Lot est confronté à une situation d'urgence.

Les solutions

Selon leur nature, les déchets sont dorénavant orientés vers des filières différentes, avec une très forte priorité donnée à la valorisation par le recyclage et le compostage. L'impact sur l'environnement, la création d'emplois et l'instauration d'une péréquation des coûts de traitement sont les principaux critères qui ont prévalu à l'établissement des différents choix.



Quelques définitions

DÉCHETS MÉNAGERS

Ils sont principalement composés de ce qu'on appelle « les ordures ménagères » ; on y trouve également les encombrants, les déchets végétaux et les DMS (Déchets Ménagers Spéciaux).

DÉCHETS ASSIMILÉS

Issus d'activités telles que l'artisanat et le commerce, assimilables aux ordures ménagères, par leurs composition et quantité.

DÉCHETS RÉSIDUELS

Part des déchets qui n'est pas valorisable par le recyclage ou le compostage.

DÉCHARGE

Lieu de stockage définitif des déchets. En fonction de la nature des déchets, 3 catégories existent :

- CLASSE 1 : recevant des déchets industriels spéciaux (située hors département, elle dessert toute la région)
- CLASSE 2 : recevant des déchets ménagers ou assimilés
- CLASSE 3 : recevant des déchets inertes.





Le traitement est-il indispensable ?

Malgré une forte valorisation par le recyclage et le compostage, il reste inéluctablement une certaine quantité de déchets, de l'ordre de 50 000 tonnes/an, qui doit être traitée, à l'intérieur du département.

Pour cette fraction résiduelle, trois solutions techniques existent à l'heure actuelle :
I. l'incinération II. la thermolyse III. l'enfouissement technique.
La dernière alternative a été écartée notamment pour des raisons liées à la géologie du département.

Pourquoi la thermolyse ?

Parmi les deux procédés thermiques, dans le contexte local, la thermolyse présente certains avantages par rapport à l'incinération :

- le bilan environnemental est nettement plus intéressant, avec de faibles volumes de fumées et l'absence de production de dioxine,
- pour des tonnages inférieurs à 100 000 tonnes, c'est une technique moins coûteuse,
- les unités de traitement sont de taille modeste, sans difficulté d'intégration dans le paysage, et offrent une grande souplesse d'exploitation.

Qui a pris la décision de choisir la thermolyse ?

Après plusieurs années d'études et réflexion, les élus du SY.D.E.D., représentant 334 des 340 communes du département, soit 98 % de la population, ont fait ce choix de principe le 9 mars 2000. Cet avis a été approuvé en novembre dernier, avec une très large majorité (une voix contre), par les membres de la Commission de révision du Plan départemental d'élimination des déchets constituée, entre autres, de représentants de l'Etat, du Conseil Général, des chambres consulaires, des associations de défense de l'environnement, de l'ADEME et d'Eco-Emballages ainsi que d'élus locaux.
Après l'enquête publique et la publication de l'arrêté préfectoral, ce document deviendra juridiquement opposable.

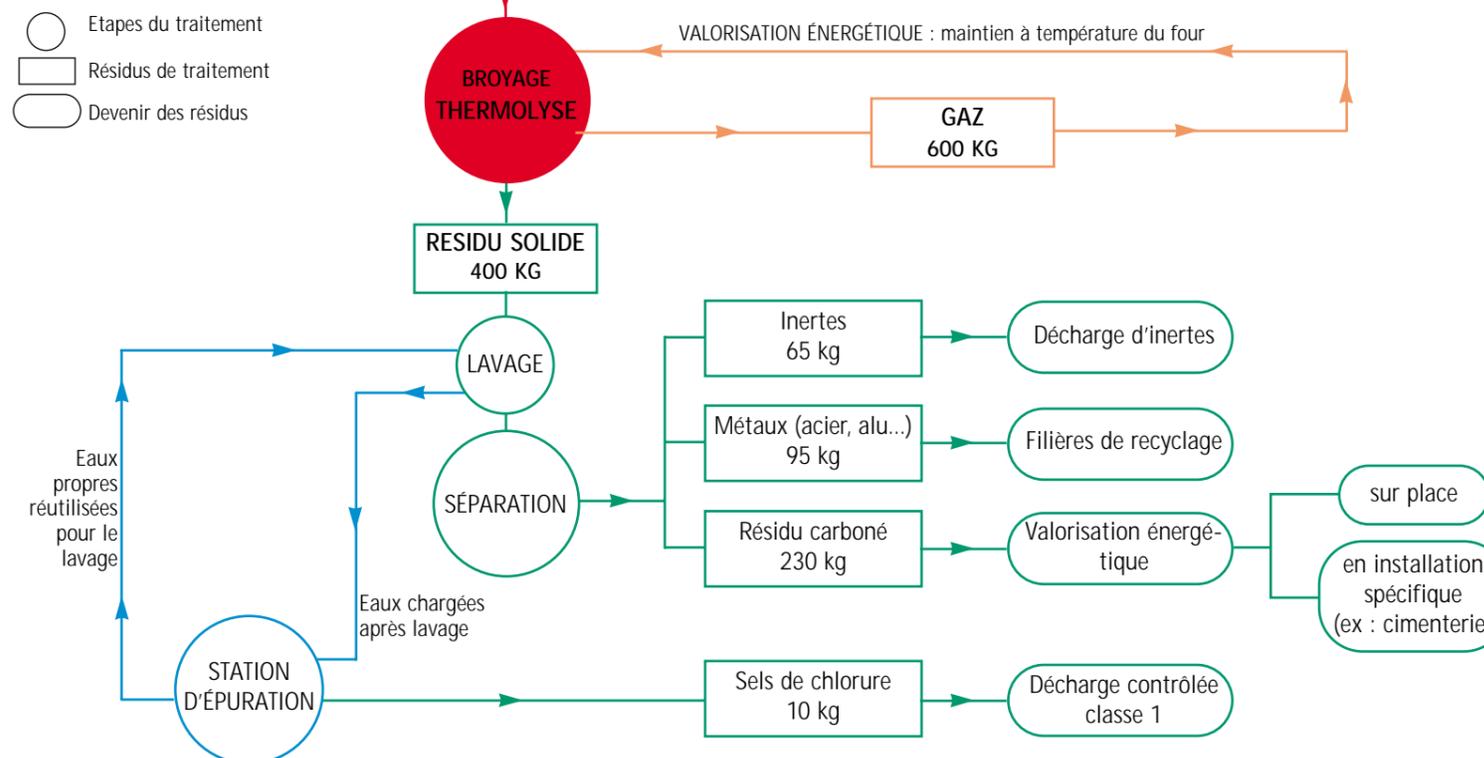
Existe-il déjà des unités de thermolyse ?

Plusieurs unités fonctionnent en Allemagne et au Japon (sur des déchets ménagers), mais aussi en France (sur des déchets industriels), depuis de nombreuses années et avec grande satisfaction.
La fiabilité des procédés mis en œuvre est parfois contestée en raison de l'échec partiel d'une unité allemande (150 000 tonnes) combinant plusieurs techniques complémentaires dont la gazéification pour le traitement des résidus carbonés. Une erreur de conception sur ce dernier procédé, indépendant de la thermolyse, est à l'origine de l'échec.
Deux usines sont en cours de réalisation en France, à Digny et Arras, pour des capacités respectives de 30 000 t/an et 50 000 t/an de déchets ménagers.

Le principe de la thermolyse

Ce n'est que l'application adaptée aux déchets de la technique ancestrale de la fabrication du charbon de bois. Les déchets sont décomposés en les chauffant (et non en les brûlant comme c'est le cas dans un incinérateur), dans un four à environ 600°C, sans oxygène. Il en résulte un gaz et un résidu solide. (Le schéma présenté ci-dessous n'est qu'un schéma de principe. Chaque entreprise ayant développé un process qui lui est propre, le fonctionnement de l'unité pourra être légèrement différent.)

Schéma de principe d'une unité de thermolyse



Des besoins minimes en eau

L'eau, utilisée principalement pour laver les résidus solides, circule en boucle fermée. Elle est épurée grâce à une station d'épuration interne qui permet en particulier de récupérer le chlore sous forme de sels de chlorure et de fournir une eau propre réutilisable à chaque cycle.

L'absence de dioxine

La dioxine est une molécule chimique composée notamment d'atomes de chlore et d'oxygène.
Les déchets contiennent pratiquement tous du chlore. Lorsqu'ils sont incinérés, le chlore s'allie avec l'oxygène de l'air pour produire de la dioxine, c'est un des problèmes majeurs des incinérateurs. Dans les unités de thermolyse les déchets sont chauffés en absence d'oxygène, le potentiel de production de dioxine est donc quasiment nul. Le chlore est piégé dans les résidus solides et récupéré par lavage pour être enfoui en décharge contrôlée de classe 1.

L'autosuffisance en énergie

Les unités de thermolyse sont largement autosuffisantes en énergie. En effet, les gaz produits durant la thermolyse sont récupérés et brûlés pour maintenir la température du four. C'est ce qu'on appelle une valorisation énergétique. Ainsi, une fois mise en route, l'unité ne consomme pas d'énergie extérieure !

Les résidus solides

Les résidus solides sont composés de métaux (fer, alu...) dirigés vers des filières de recyclage, de matériaux inertes (stables) stockés en décharge à gravats et de résidus carbonés assimilables à du charbon pauvre dont la valorisation énergétique se fera sur place ou à l'extérieur (en cimenterie par exemple), en fonction des résultats des études engagées sur ce sujet.

Quelle sera la nature et la provenance des déchets traités ?

L'unité du Lot sera dimensionnée pour une capacité voisine de 60 000 tonnes/an. Elle accueillera la part non valorisable des déchets produits sur le périmètre du SY.D.E.D. (le SY.D.E.D. regroupe les collectivités lotoises chargées de la collecte des ordures ménagères), tel que spécifié dans le Plan départemental.

Qui assurera la construction et la gestion de cet équipement ?

Le SY.D.E.D. signera un contrat de délégation de service public pour la construction et l'exploitation de l'usine avec une entreprise privée sélectionnée après un appel d'offres. Cette dernière sera tenue de respecter un cahier des charges strict et exhaustif, ainsi que des conditions financières arrêtées au moment de la signature du contrat. L'installation et ses conditions d'exploitation ne pourront subir aucune modification sans l'aval du SY.D.E.D.

Où sera implantée l'unité de thermolyse ?

Pour définir les secteurs du département les plus propices à l'installation d'un tel équipement, une étude a été réalisée à la demande du SY.D.E.D. par un bureau d'étude indépendant. Cette étude a pris en compte les tonnages à transférer et les distances à parcourir. Elle tient compte de l'utilisation de l'A20 qui permettra d'éviter la traversée des agglomérations et de raccourcir certains trajets en temps ou en kilomètres. Les résultats comparatifs de cette analyse sur l'impact en termes de transport routier et de coût font ressortir deux zones potentielles :
1- un secteur situé autour de l'échangeur Nord de Cahors
2- un autre situé autour de l'échangeur de Labastide Murat
Le choix définitif du site, sur cette zone en priorité ou sur une autre zone, se fera sur la base d'un certain nombre de critères techniques et environnementaux.

Quelle est son échéance de réalisation ?

Vu les délais exigés par les études préliminaires, la procédure d'enquête publique, les démarches administratives (appels d'offres, permis de construire) et la construction, la mise en service de l'unité est prévue pour fin 2004. En attendant, les déchets continueront à alimenter les décharges du Lot ou à être exportés chez nos voisins, à Montech et Brive.

Points de vue... sur la gestion des déchets dans le Lot



Photo Nelly Blaya

Un enjeu départemental

Les efforts engagés depuis plusieurs années, en partenariat avec l'ADEME, dans le cadre du programme de modernisation de la gestion des déchets, placent notre département parmi les plus performants au niveau national.

Le choix de la thermolyse, auquel le Conseil Général a participé, par ses représentants au sein de la Commission chargée de la mise en place du Schéma départemental d'élimination des déchets, a été arrêté suite à un long travail d'études et de réflexions collectives. En l'état actuel des connaissances et du contexte départemental, il est le plus adapté, comparativement aux autres modes de traitement (incinéra-

tion, méthanisation, centre d'enfouissement technique) et le plus à même de respecter notre environnement. C'est pourquoi le Conseil Général entend apporter son soutien au SY.D.E.D. pour la mise en œuvre de ce projet, dernier maillon d'une gestion globale cohérente et pérenne de nos déchets.

Jean Milhau, Président
du Conseil Général du Lot



Modernisation de la gestion des déchets ...

C'est l'impulsion qui a été donnée par la loi du 13 juillet 1992, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

Pour l'ADEME Midi-Pyrénées, le Lot fait partie des départements actifs en la matière. Une démarche globale de gestion des déchets a été bien amorcée et les réalisations sont là pour l'illustrer :

- ♣ Forte structuration intercommunale avec la création en 1996 du SYDED ;
- ♣ Plus de 80% de la population desservie par la collecte sélective des matériaux recyclables (premier département de la région) ;
- ♣ Entrée en service des premières déchetteries d'un réseau départemental de 28 équipements (un par canton) ;
- ♣ Traitement des déchets végétaux par compostage sur deux premières plates-formes à Saint-Céré et Catus, qui seront bientôt suivies d'autres centres à Figeac et Saint-Jean Lagineste ;

♣ Démarrage d'une opération départementale de promotion du compostage individuel et de distribution de composteurs dès cette année ;

♣ Structuration d'une filière énergie pour valorisation des déchets de bois.

Le traitement des déchets résiduels (après valorisation) est maintenant le principal chantier à mettre en œuvre, avec son lot de questions : choix de la technologie, choix du site d'implantation, dimensionnement de l'installation, montage juridique et financier du projet.

Le principe d'un traitement par thermolyse a été retenu. Ce procédé thermique, inspiré de la carbonisation, est d'application récente sur les déchets ménagers et, de ce fait, est porteur à la fois de progrès et d'interrogations.

L'ADEME s'est prononcé favorablement sur ce choix de traitement dans le contexte lotois. Elle veillera à ce que

le projet du Lot bénéficie pleinement des enseignements des premières opérations en cours de réalisation en France (Digny dans l'Eure et Arras dans le Pas-De-Calais).

La mise en œuvre de cette organisation de la gestion des déchets s'appuie bien évidemment sur les préconisations du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, établi à l'initiative et sous la responsabilité de la Préfecture du Lot, et elle bénéficie des soutiens financiers de l'ADEME et du Conseil Général du Lot, signataires depuis 1997 d'un accord cadre relatif à la maîtrise des déchets. Soulignons pour conclure que la qualité du travail accompli en commun par les acteurs de la modernisation de la gestion des déchets dans le Lot a été et restera une des clés de la réussite de la politique déchets.



Jean-Marie Fraysse,
Délégué régional ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie : Etablissement public, placé sous la tutelle des Ministères chargés de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, de l'Industrie et de la Recherche, l'ADEME propose aux collectivités locales des conseils et son expertise technique et leur accorde des aides financières, selon des modalités précises qui dépendent de la nature des projets. Elle mène des actions de Recherche et Développement, notamment sur des méthodes et techniques qui permettront d'améliorer le recyclage et de diminuer la quantité de déchets.

ADEME



Collecte sélective - Bilan 2000

EMBALLAGES ET PAPIERS qualité à améliorer !

123 500 habitants

Au 31 décembre 2000, 77% de la population du département était équipée pour faire le tri des déchets recyclables. La moyenne nationale est de 50%.

Tonnage collecté : 9 200 tonnes

Chaque habitant a trié, en moyenne, 80 kilos de déchets recyclables (hors verre).

Taux d'erreurs : 30 %

1 400 000 F de dépenses inutiles

C'est le seul indicateur négatif, qui ne s'est pas amélioré par rapport à l'année précédente. Outre les désagréments supportés par les agents de tri, les déchets mal

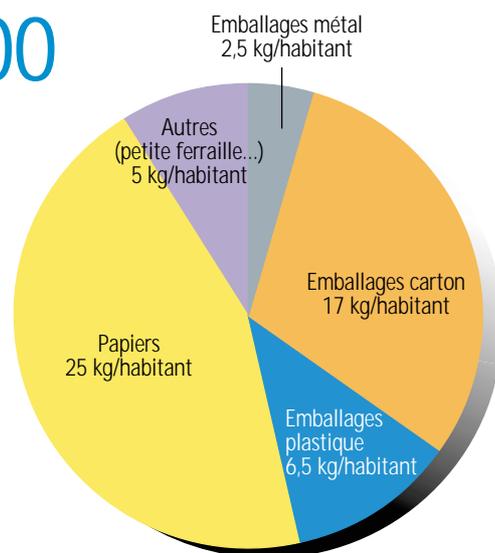
triés induisent des dépenses inutiles, qui font augmenter le coût du tri. Les personnes qui ne respectent pas les règles de tri devraient prendre conscience des conséquences de leurs actes et adopter à l'avenir une attitude responsable.

Tonnage recyclé : 6 400 tonnes

9 000 000 F de recettes

Chaque trieur lotois a permis le recyclage de 56 kilos de déchets (hors les 31 kilos de verre).

Ces quantités expédiées vers les filières de recyclage ont rapporté environ 9 000 000 F, ce qui permet de maintenir



REPARTITION DES 56 KILOS/HABITANT/AN DE MATIÈRES RECYCLABLES

le coût de la prestation de tri à un montant stable depuis trois ans. Conclusion : il faut trier beaucoup et bien !

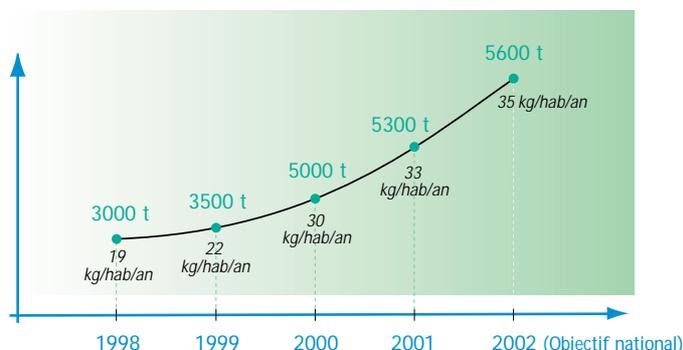
VERRE excellent résultat !

160 000 habitants - Tonnage recyclé : 5 000 tonnes

2 500 000 F d'économies

Chaque habitant a trié, en moyenne, 31 kilos de verre. L'objectif fixé il y a un an a été atteint et même dépassé, grâce à une exemplaire implication de tous. Les économies sur les dépenses de traitement de l'année représentent 2 500 000 F, soit environ 35 francs/foyer.

ÉVOLUTION DU RECYCLAGE DU VERRE SUR LE LOT



Les Cadurciens, meilleurs trieurs 2000 !



Suite aux appréciations données par les équipes de tri sur les déchets recyclables provenant des 15 collectivités équipées pour la collecte sélective, les habitants de Cahors se sont démarqués par la bonne qualité du tri effectué à domicile. Pour les récompenser, le SY.D.E.D. a offert aux classes de CM de Cahors des

visites à la Verrerie d'Albi, où sont recyclés les emballages en verre collectés sur notre département. A cette occasion, nous rappelons aux Cadurciens que pour se réapprovisionner en sacs transparents, ils peuvent s'adresser à la Mairie, ou à l'espace social de leur quartier.



SY.D.E.D. du Lot Tél. 05 65 21 54 30 ■ Fax : 05 65 21 54 31 ■ email : accueil@syded-lot.org ■ <http://www.syded-lot.org>
 Directeur de la publication : Gérard Miquel - Président du SY.D.E.D. du Lot - Les Matalines - 46150 Catus

